

Papyrus médical égyptien du Nouvel Empire (1550-1050 av J.C.)

acquis par l'État pour le musée du Louvre
grâce au mécénat du groupe Ipsen



**Ministère de la
Culture et de
la Communication**

Contacts presse
Département de l'Information
et de la Communication
Service de presse
01 40 15 80 55
service-de-presse@culture.fr

**Direction des musées
de France**
Mission de la Communication
David Madec
chef de la mission
david.madec@culture.gouv.fr

Christine André
attachée de presse
01 40 15 35 97
christine.andre@culture.gouv.fr



Musée du Louvre
Direction de la Communication
et de la Promotion

Aggy Lerolle,
directrice de la communication
et de la promotion
aggy.lerolle@louvre.fr

Bénédicte Moreau
chargée des relations presse
01 40 20 67 00
benedicte.moreau@louvre.fr



Ipsen
Didier Véron
directeur de la Communication
et des Affaires Publiques
01 44 30 43 55
didier.veron@ipsen.com

Papyrus médical égyptien du Nouvel Empire

P.1 **Fiche 1** : Communiqué de presse

P.2 **Fiche 2** : Un exceptionnel Papyrus médical du Nouvel Empire

P.5 **Fiche 3** : La sauvegarde des trésors nationaux et des œuvres d'intérêt patrimonial majeur grâce au mécénat d'entreprise

P.7 **Fiche 4** : Acquisitions de trésors nationaux

P.8 **Fiche 5** : Acquisitions de biens culturels

P.10 **Fiche 6** : La mission du mécénat du ministère de la Culture et de la Communication

P.11 **Fiche 7** : Politique de mécénat d'Ipsen

P.12 **Fiche 8** : Renseignements pratiques

Communiqué de
presse



Contacts presse

Département de l'information et de
la communication

Service de presse
01 40 15 80 55
service-de-presse@culture.fr

Direction des musées de France
Mission de la communication

David Madec
chef de la mission
david.madec@culture.gouv.fr

Christine André
attachée de presse
01 40 15 35 97
christine.andre@culture.gouv.fr



Musée du Louvre
Direction de la communication
et de la promotion

Aggy Lerolle,
directrice de la communication et de la
promotion
aggy.lerolle@louvre.fr

Bénédicte Moreau
chargée des relations presse
01 40 20 67 00
benedicte.moreau@louvre.fr



*Musée pour tous à l'époque

Ipsen
Didier Véron
directeur de la Communication
et des Affaires Publiques
01 44 30 43 55
didier.veron@ipsen.com

Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, porte-parole du Gouvernement, annonce l'acquisition par l'État pour le musée du Louvre d'un exceptionnel papyrus médical égyptien du Nouvel Empire grâce au mécénat du Groupe Ipsen.

Le papyrus se présente sous la forme de huit feuilles qui constituaient à l'origine un rouleau d'une longueur estimée à sept mètres. Véritable "livre de médecine" le document, d'un type tout à fait unique, possède la rare particularité de comporter sur ses deux faces des textes relatifs à un même sujet. Écrit de façon continue par deux scribes différents, il est rédigé en hiéroglyphes dans une écriture caractéristique du Nouvel Empire (1550 à 1050 av. J.C.). Au recto, le premier scribe a soigneusement recopié un recueil de diagnostics et de recettes médicales. Au verso, les descriptifs sont accompagnés de textes, vecteurs d'une riche glose mythologique, transposant la maladie dans un contexte divin où elle trouvait explication et remède. Cette œuvre, 12 siècles avant les écoles de médecine grecques, constitue un document essentiel pour l'histoire de la pensée médicale et de la pharmacie.

Le rouleau avait été acquis en Égypte en 1953 par un particulier, qui le rapporta ensuite en France en vertu des accords passés par la République arabe d'Égypte avec l'ex-puissance mandataire. Proposé en vente publique plusieurs années après le décès de l'acquéreur, classé trésor national, le papyrus a été acquis par l'État grâce au mécénat du Groupe Ipsen.

Par ses dimensions, par le nombre et la longueur de ses textes le papyrus acquis aujourd'hui peut être considéré comme le deuxième au monde*. Affecté au département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre, c'est avec éclat qu'il comble une lacune des collections nationales.

Cette acquisition a été rendue possible grâce aux dispositions fiscales de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Ces dispositions, qui complètent celles de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, créent en effet des conditions favorables à l'entrée dans les collections publiques, grâce au mécénat d'entreprise, d'œuvres reconnues trésor national par la commission consultative des trésors nationaux. Christine Albanel tient à saluer et à remercier le Groupe Ipsen pour cette action exemplaire de mécénat en faveur du patrimoine national et du rayonnement de l'art.

Jean-Luc Bélingard, président du Groupe Ipsen, exprime sa satisfaction à contribuer à l'enrichissement des collections du Louvre, dont Ipsen partage les valeurs d'universalisme, de diffusion des connaissances et d'ouverture internationale.

Une exposition sur l'art du médecin égyptien est organisée autour de la présentation exceptionnelle du papyrus. Instruments de médecine et de chirurgie rassemblés apporteront un éclairage sur les connaissances et les techniques médicales de l'époque.

6 juin - 6 août 2007, Aile Richelieu, salle d'exposition temporaire.

Paris, le 4 juin 2007

* Le premier étant le Papyrus Ebers datant « du début » du Nouvel Empire vers 1500 avant J.C., conservé à la bibliothèque de l'université de Leipzig

Fiche 2

Un exceptionnel Papyrus médical du Nouvel Empire

C'est une œuvre inédite qui rejoint aujourd'hui les collections nationales grâce au mécénat du groupe Ipsen. Inconnu jusqu'à son classement comme trésor national en 2005, le document s'avère remarquable à plus d'un titre. Véritable « manuel de médecine », d'une rare longueur, il recèle des textes inédits et possède la particularité de comporter sur ses deux faces des textes relatifs à un même sujet.

L'acquisition, réalisée grâce aux dispositions fiscales de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, pour le département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre, comble de façon exceptionnelle une lacune dans les collections nationales.

Un document remarquable

D'une longueur estimée à 7 mètres, écrit de façon continue sur ses deux faces, le document occupe, par ses dimensions, par le nombre et la longueur de ses textes, le deuxième rang mondial parmi les papyrus médicaux connus.

En effet, il ne subsiste aujourd'hui des écrits médicaux de l'Égypte pharaonique qu'une douzaine de témoins au nombre desquels on compte :

- le papyrus *Ebers* conservé à la bibliothèque de l'université de Leipzig, le plus long connu à ce jour (20 m) datant du début du Nouvel Empire, vers 1500 av. J.-C. ;
- le papyrus 3038 conservé au Musée Égyptien de Berlin (5,70 m) datant de la 19^e dynastie, vers 1200 av. J.-C. ;
- le papyrus *Edwin Smith* (4,70 m) conservé à la bibliothèque de l'Académie de médecine de New York datant du début de la 18^e dynastie, vers 1550 av. J.-C. ;
- le papyrus *Hearst* (3,50 m) conservé à la bibliothèque Bancroft de l'université de Californie à Berkeley datant de la 18^e dynastie, vers 1470 av. J.-C.

Comme la plupart des documents sur papyrus antérieurs au 6^e siècle avant notre ère, le papyrus acquis est écrit en une cursive hiéroglyphique : le hiératique. En dépit de la perte du début du rouleau, ses textes peuvent schématiquement se répartir en deux ensembles, bien différenciables selon leur écriture et leur mise en page. Le premier ensemble qui a été consigné sur le recto, comprend quelques descriptifs de maladies et des recettes de remèdes, dont certaines offrent des parallèles connus par d'autres textes médicaux. Le premier scribe a consigné son texte de façon dense, avec une petite écriture serrée, aux alentours des règnes de Thoutmosis III ou Aménophis II (1479-1401 av. J.-C).

Le deuxième ensemble, au verso, comporte des descriptifs de maladies plus longs et plus nombreux et accorde une part beaucoup plus importante aux textes « magiques », sans parallèles connus. Le second scribe, à l'écriture ample et aux déliés marqués, est intervenu environ 150 ans plus tard, vers le début de l'époque des Ramsès (1294-1250 av. J.-C.) Il a peut être écrit, sur le rouleau, à la suite de son collègue et a retourné le papyrus pour y consigner son texte.

Comme un manuel complété et enrichi

La logique générale des ensembles de textes est, à ce stade, encore imprécise. Certains passages des textes au recto comme au verso, comportent des expressions et des graphies qui trahissent la copie de textes beaucoup plus anciens. Cependant chacun d'entre eux consacre une très large part aux « *shéfout* », « gonflements » dans divers états. Ces descriptifs de ce que l'on désignerait actuellement comme « pustules », « furoncles » ou « abcès » sont surtout développés au verso, qui a apparemment complété certains aspects abordés dans les textes du recto consacrés à ces questions. Ils livrent, au-delà de la description précise du mal, les remèdes physiques et magiques pour y remédier.

La cohérence du contenu des deux ensembles textuels suggère une actualisation, par un scribe versé dans l'art médical, d'un document de référence qui constituait peut-être un manuel de médecine comportant un traité spécifique sur les grosseurs.

Une étude à poursuivre

La poursuite de l'étude du document permettra de comparer les textes et les recettes de ce papyrus médical aux autres écrits et remèdes consignés dans les autres documents médicaux connus et d'en établir les éventuels parallèles.

L'établissement du texte et son édition permettront d'évaluer l'apport scientifique de ce papyrus à l'histoire de la médecine.

A la lueur des connaissances actuelles, et grâce au concours de spécialistes du domaine médical et pharmaceutique, il s'agira de tenter d'identifier les maladies décrites et les principes actifs des remèdes afin de mieux apprécier le savoir de ces médecins égyptiens si renommés dans le monde antique.

L'art du médecin égyptien - exposition

6 juin - 6 août 2007

aile Richelieu, salle d'exposition temporaire

Une exposition sur l'art du médecin égyptien est organisée autour de la présentation exceptionnelle du papyrus.

Une sélection d'objets du département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre est présentée en complément du papyrus nouvellement acquis et en reprend certains aspects. Cette exposition s'articule autour de la profession du médecin et de l'exercice de son art. Les divers praticiens de la médecine y sont évoqués par leurs monuments ainsi que le processus de la consignation et la transmission du savoir médical sur divers supports. Une sélection d'instruments à usage médical, d'ingrédients et de pots ayant contenu des préparations est également présentée. Enfin, l'exposition met en lumière les divinités mentionnées dans le papyrus médical et étroitement associées tant aux maladies qu'à leur guérison.

Marc ETIENNE
Département des Antiquités égyptiennes
Musée du Louvre

Extraits du texte

Extrait d'une variante de recette pour guérir une inflammation :

« Autre (remède) Plante *shasha*, plante *dedou* 1 (mesure), plante *payt*, plante *satet*
Broyer et en faire une masse uniforme qui sera placée sur des tampons de toile. Faire un bandage. »*

Un descriptif pathologique

« Descriptif de la grosseur (du type) *hema*

Si tu examines une grosseur (du type) *hema* qui est apparue au sommet de son abdomen sur la face externe entre les parois de ce dernier et que tu y appliques les mains, si tu la trouves gonflée et dure comme de la pierre au milieu de son abdomen, alors tu diras : « (C'est quelqu'un) atteint d'une grosseur (du type) *hema* au sommet de son abdomen sur la face externe de ce dernier. (C'est) une maladie sur laquelle j'agirai ! »

Si elle (la grosseur) est chaude et claire et qu'il (le patient) produit du liquide à l'intérieur de son abdomen, elle est destinée à la main du médecin. Si elle est claire et suppure ; c'est l'homme à l'instrument *hemem* qui la soignera à la façon du médecin ; le médecin agira (comme cela) pour lui (le patient). »*

*(Traduction M.Etienne)

Fiche 3

La sauvegarde des trésors nationaux et des œuvres d'intérêt patrimonial majeur grâce au mécénat d'entreprise

Les trésors nationaux

La législation française reconnaît trois catégories de trésors nationaux. Outre les biens appartenant aux collections publiques et ceux classés au titre des Monuments historiques, les trésors nationaux sont des biens culturels qui, présentant un intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie, ont fait l'objet d'un refus temporaire de sortie du territoire concrétisé par un refus de certificat d'exportation (au sens de la loi n°92-1477 du 31 décembre 1992 modifiée).

Pour les œuvres considérées comme trésor national, dès que le certificat d'exportation est refusé, et dans les 30 mois qui suivent, l'administration peut présenter une offre d'achat au propriétaire, la détermination du prix étant confiée à des experts en cas de refus de ce dernier. Ensuite l'État peut maintenir son offre d'achat. Si le propriétaire la repousse, le certificat, s'il est redemandé, est à nouveau refusé (le refus de certificat pourra désormais être renouvelé indéfiniment, alors qu'auparavant l'œuvre était au bout de 3 ans automatiquement libre de sortie). Si, au contraire, l'État renonce à l'acquisition, l'œuvre peut quitter le territoire national.

La loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France

Cette loi a modifié le Code général des impôts (article 238 bis 0 A et 238 bis 0 AB) pour instituer deux dispositifs entièrement nouveaux comportant des avantages fiscaux pour les entreprises qui contribuent à maintenir sur le territoire national des trésors nationaux ayant fait l'objet d'un refus de certificat d'exportation :

► Le premier ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 90% des versements effectués par une entreprise pour l'acquisition par l'État ou toute personne publique d'un trésor national destiné à une collection publique, la réduction étant plafonnée à 50% de l'impôt dû (article 238 bis 0 A du Code général des impôts).

Ce dispositif entré en application dès fin 2002 a déjà permis l'acquisition, grâce à des entreprises comme PGA Holding, AXA, Pernod-Ricard, Lusion, Natexis Banques Populaires, HSBC-CCF, Arjowiggins-Sequana Capital, IPSEN d'une douzaine de trésors nationaux pour le Louvre, le musée national d'art moderne, le musée Rodin, le château de Versailles et le musée des Beaux-Arts de Tours.

► Le second instaure une réduction d'impôt égale à 40% des dépenses d'acquisition consacrées par une entreprise à l'acquisition pour son propre compte d'un trésor national. Dans ce cas, l'œuvre est classée monument historique, elle doit être présentée au public dans un « musée de France » pendant dix ans et ne peut être revendue durant cette période (article 238 bis 0 AB du Code général des impôts).

La loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

Afin de donner une nouvelle dynamique au mécénat d'entreprise, la loi 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a étendu la première de ces dispositions aux versements effectués par des entreprises en faveur de l'achat, non plus seulement de trésors nationaux, mais aussi de biens culturels situés en France ou à l'étranger dont l'acquisition présenterait un intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie (cf. article 238 bis 0 A du Code général des impôts).

En application de cette disposition élargie, plusieurs de ces **oeuvres, dont l'intérêt patrimonial majeur** a été reconnu par la Commission consultative des trésors nationaux, ont déjà été acquises pour les musées de France (musée du Louvre, musée du Quai Branly, musée des Arts asiatiques Guimet, musée national d'art moderne, palais des Beaux-Arts de Lille, musées des Beaux-Arts de Marseille, Orléans et Rennes, musées de la ville de Toulouse, Musée national du Moyen Age) et la Bibliothèque nationale de France, grâce au mécénat d'entreprises comme Carrefour, Crédit agricole SA., AXA, les AGF, le Groupe Lagardère, le Club français du Livre et Eiffage.

Fiche 4

Acquisitions de trésors nationaux, ayant fait l'objet d'un refus de certificat, réalisées grâce au dispositif fiscal prévu par l'article 238 bis 0A du CGI

Désignation du trésor national	Date du refus	Musée bénéficiaire	Date agrément	Entreprise mécène	Montant
Jean-Baptiste OUDRY, <i>Neuf panneaux décoratifs</i> , huiles sur toile, XVIII ^e siècle (provenant du Château de Voré)	20 octobre 1999	Musée du Louvre, département des peintures	Novembre 2002	PGA Holding	3 353 000 €
Julio GONZALEZ, <i>Tête en profondeur</i> , fer forgé et soudé, 1930	11 février 1999	Musée national d'art moderne (MNAM)	Juillet 2003	Pernod-Ricard	3 200 000 €
Rosso FIORENTINO, <i>Saint Roch distribuant ses biens</i> , sanguine, 1524, et <i>La Visitation, sanguine</i> , 1540	17 juillet 2001 (J.O. du 28/07/2001)	Musée du Louvre, département des arts graphiques	Novembre 2003	AXA	686 000 €
Eugène DELACROIX, <i>Paysages de montagnes et diverses études</i> dit <i>Album des Pyrénées</i> , dessins à la mine de plomb et aquarelles, 62 feuillets, 1845	16 janvier 2003 (J.O. du 25/01/2003)	Musée du Louvre, département des arts graphiques	Décembre 2003	Lusis	330 000 €
Camille CLAUDEL, <i>La jeune fille à la gerbe</i> , terre cuite, vers 1886	12 novembre 2003 (J.O. du 21/11/2003)	Musée Rodin	Septembre 2004	Natexis - Banques populaires	270 000 €
Simon VOUET, <i>La Vierge au rameau de chêne</i> dite <i>Vierge Hesselin</i> , huile sur toile, XVII ^e siècle	5 septembre 2003 (J.O. du 20/09/2003 et du 21/09/2003)	Musée du Louvre, département des peintures	Septembre 2004	HSBC - CCF	800 000 €
Jean Auguste Dominique INGRES, <i>Portrait de Charles Marcotte d'Argenteuil</i> , graphite sur papier, 1811	19 mars 2004 (J.O. du 01/04/2004)	Musée du Louvre, département des arts graphiques	Février 2006	Arjowiggins - Groupe Sequana Capital	980 000 €
<i>Papyrus médical</i> , inscription recto-verso en cursive hiéراتique, feuilles de papyrus issues initialement d'un rouleau d'environ 7 m, Egypte, Nouvel Empire, XVIII ^e dynastie	16 décembre 2005 (J.O. du 29/12/2005 et du 08/02/2006)	Musée du Louvre, département des antiquités égyptiennes	Juin 2006	Ipsen	670 000 €
<i>Tour à guillocher</i> aux armes du Comte d'Artois, signé « Wolff Porte Saint-Martin », bronze ciselé et doré, fer, époque Louis XVI	4 novembre 2005 (J.O. du 17/11/2005)	Musée de Versailles	Juillet 2006	Lusis	187 000 €
Giambattista TIEPOLO, <i>Projet de décor pour un dessus-de-porte</i> , huile sur toile, XVIII ^e siècle	4 novembre 2005 (J.O. du 17/11/2005)	Musée du Louvre, département des peintures	Septembre 2006		550 000 €
Attribués à l'Ecole de Tours, <i>Vierge en prière et Christ bénissant</i> , huiles sur panneaux de bois, deuxième moitié du XV ^e siècle	2 août 2006 (J.O. du 15/08/2006)	Musée des beaux-Arts de Tours	Décembre 2006	PGA Holding	700 000 €

Montant total des 13 trésors nationaux acquis :**11 726 000 €**

Fiche 5

Acquisitions de biens culturels, dont l'intérêt majeur pour le patrimoine national a été reconnu par la CCTN, réalisées grâce au dispositif fiscal prévu par l'article 238 bis 0A du CGI

Désignation du trésor national	Date de l'avis de la CCTN	Musée bénéficiaire	Date agrément	Entreprise mécène	Montant
Ensemble de dessins italiens des XVI ^e et XVII ^e siècles (130 lots)	23 janvier 2004	Musée du Louvre, Palais des Beaux-Arts de Lille, musées des Beaux-Arts de Marseille, Orléans et Rennes, musée Paul Dupuy de Toulouse	Mai 2004	Carrefour	11 334 255 €
<i>Statue Djenneké</i> , Dogon, Mali, X ^e siècle	4 février 2004	Musée du Quai Branly	Juin 2004	AXA	4 000 000 €
Ogata KORIN, <i>Chrysanthèmes blancs</i> , paire de paravents à six feuilles, encre, couleurs et gaufrages sur papier, Japon, début du XVIII ^e siècle	31 mars 2004	Musée Guimet (Musée national des arts asiatiques)	Septembre 2004	Crédit Agricole SA	2 440 000 €
Jean-Antoine HOUDON, <i>La Vestale</i> , marbre, 1787	31 mars 2004	Musée du Louvre - département des sculptures	Octobre 2004	AXA	9 000 000 €
Claude POIRIER, <i>Nymphe (dite Aréthuse)</i> , statue en marbre, 1706-1711 (provenant du parc de Marly et exposée dans le parc du château de Courances)*	1 ^{er} décembre 2004	Musée du Louvre - département des sculptures	Juillet 2005	AGF	1 250 000 €
Lorenzo SPIRITO, <i>Le Livre des passe temps</i> , traduction française d'Anthimus Faure, circa 1500	13 juillet 2005	Bibliothèque nationale de France	Septembre 2005	Club français du livre	125 000 €
Collection de revues et périodiques des avant-gardes artistiques des XIX ^e et XX ^e siècles, 1850-1980.	2 mars 2005 confirmé le 23 novembre 2005	Bibliothèque Kandinsky - Musée national d'art moderne (MNAM)	Septembre 2005	Groupe Lagardère	3 800 000 €
<i>Ensemble de décors provenant de l'Hôtel de Lannoy</i> : Pierre-Paul PRUD'HON, <i>Sept panneaux du Salon de la Richesse</i> , huiles sur panneau et huiles sur toile ; PRUD'HON et assistants, <i>Onze panneaux du Salon des Saisons</i> , huiles sur toiles - 1798-1801	8 juin 2005	Musée du Louvre - département des peintures	Octobre 2005	Eiffage	3 500 000 €
Jean-Auguste-Dominique INGRES, <i>Portrait de Ferdinand-Philippe de Bourbon-Orléans, duc d'Orléans</i> , huile sur toile, 1842*	8 septembre 2005	Musée du Louvre - département des peintures	Décembre 2005	AXA	11 000 000 €

<i>Statue monumentale d'un bodhisattva debout, grès rougeâtre, Chine septentrionale, dynastie des Qi du Nord (550-577)</i>	8 septembre 2005	Musée Guimet (Musée national des arts asiatiques)	Janvier 2006	CERE, filiale d'AREVA	2 500 000 €
<i>Châsse : L'Adoration des Mages, cuivre champlevé, émaillé et doré sur âme de bois, Limoges, vers 1200</i>	1 ^{er} février 2006	Musée national du Moyen Age - Hôtel et Thermes de Cluny	Avril 2006	CNP Assurances	850 000 €
Quentin METSYS, <i>Sainte Madeleine</i> , huile sur panneau, vers 1515	11 mai 2005	Musée du Louvre - département des peintures	Juin 2006	Caisse centrale du Crédit immobilier de France	2 500 000 € (sur prix total de 5 M€)
<i>Huit tapisseries appartenant à la Tenture de l'Histoire d'Artémise, tissées pour le roi Henri IV à partir de cartons d'Antoine CARON et d'Henri LERAMBERT, 1600-1610</i>	27 septembre 2005 et 23 novembre 2005	Mobilier national Musée Condé -	Février 2007	Natixis	1 825 000 €
Adam Frans Van der MEULEN, <i>Vue du château de Chantilly</i> , pierre noire et aquarelle, vers 1665	13 septembre 2006	Château de Chantilly	Décembre 2006	Serdis	175 000 €

Montant total des acquisitions (14 dossiers de biens culturels ou d'ensembles de biens culturels ayant reçu un avis favorable de la CCTN) : 54 299 255 €

NB : les œuvres marquées d'une astérisque sont considérées comme des trésors nationaux en raison de leur classement au titre des Monuments historiques et non pas à la suite d'un refus de certificat d'exportation. Leur acquisition a pu être réalisée en bénéficiant du dispositif fiscal après reconnaissance de leur intérêt patrimonial majeur par la Commission consultative des trésors nationaux (CCTN).

Montant total du financement des acquisitions réalisées grâce au dispositif fiscal depuis 2002: 66 025 255 €

Fiche 6

La mission du mécénat du ministère de la Culture et de la Communication Délégation au développement et aux affaires internationales

La Mission du mécénat est un département de la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI) du Ministère de la Culture et de la Communication. Elle coordonne et professionnalise l'activité du ministère en faveur du mécénat et des fondations. Elle appuie et évalue l'action des services du ministère et des établissements publics, pour le développement de ces activités. Elle diffuse les nouvelles dispositions législatives et réglementaires sur le mécénat auprès des partenaires concernés et fait des propositions d'évolution dans le cadre de l'harmonisation européenne des législations.

Elle sensibilise et anime les réseaux des mécènes et donateurs, favorise tout projet de fondation à caractère culturel et exerce une mission d'observation sur les pratiques en ce domaine. Dans ce cadre, la Mission mécénat anime un réseau de 120 « correspondants mécénat » dans les directions et établissements du ministère de la Culture et de la Communication. Elle s'attache à faire fructifier les accords passés par le ministère en vue du développement du mécénat culturel des entreprises et des particuliers avec différentes instances professionnelles : charte signée en mars 2005 par le ministre de la Culture et de la Communication et le président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), protocole d'accord signé en octobre 2005 avec le Conseil supérieur du notariat, convention en cours avec le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, etc.

A travers ses programmes de conférences (« Les Jeudis du mécénat » ouverts au public sur inscription, et les « Ateliers du mécénat » destinés aux correspondants), la Mission du mécénat poursuit un travail d'information et de formation, en faisant appel à l'autémoignage de professionnels d'entreprises mécènes et de porteurs de projets, en France et à l'étranger. La publication, grâce au Crédit Agricole, de l'ouvrage *L'Essor du mécénat culturel en France. Témoignages et pratiques* s'inscrit dans la même démarche.

La rencontre internationale « Le Mécénat, acteur du développement culturel et artistique » organisée par la Mission en partenariat avec la Fondation Royaumont, les 3 et 4 février 2005 à l'abbaye de Royaumont, a rassemblé plus d'une centaine de représentants d'organismes culturels et d'entreprises français et étrangers. Elle a permis un très riche partage d'expériences et contribué à l'émergence d'un réseau international. Les actes seront prochainement publiés.

La Mission du mécénat est à la disposition du grand public pour toute question relative au mécénat.

Enfin, la Mission du mécénat est chargée de rechercher des fonds auprès des entreprises et des particuliers pour le financement de projets du ministère et de ses établissements.

Pour la contacter : mission-mecenat@culture.gouv.fr - 01 40 15 79 15 /83 97

Internet : www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecenat/mecenat.htm

Chef de la mission : Robert Fohr

Chargé de mission : Guillaume Robic

Chargée du développement : Elyane Robine



Fiche 7

Politique de mécénat d'Ipsen

Ipsen, en collaboration avec le musée du Louvre, contribue à l'acquisition, par l'État, d'un papyrus égyptien déclaré « trésor national ». Il s'agit d'un manuel de médecine du Nouvel Empire datant d'au moins 3 000 ans.

Cet acte de mécénat permet au Groupe de partager avec une prestigieuse institution universellement reconnue sa politique d'ouverture sur le monde ainsi que ses valeurs d'innovation, de créativité et de responsabilité.

Le Groupe Ipsen

Ipsen est un groupe pharmaceutique international spécialisé tourné vers l'innovation qui commercialise actuellement plus de 20 médicaments et rassemble près de 4 000 collaborateurs dans le monde.

La stratégie de développement du Groupe repose sur une complémentarité entre les produits des domaines thérapeutiques ciblés (oncologie, endocrinologie et désordres neuromusculaires), moteurs de sa croissance, et les produits de médecine générale qui contribuent notamment au financement de sa recherche.

Cette stratégie est également complétée par une politique active de partenariats. La localisation de ses quatre centres de Recherche & Développement (Paris, Boston, Barcelone, Londres) lui permet d'être en relation avec les meilleures équipes universitaires et d'accéder à un personnel de grande qualité.

En 2006, les dépenses de R&D ont atteint 178,3 millions d'euros, soit 20,7 % du chiffre d'affaires consolidé qui s'est élevé à 861,7 millions d'euros. 700 personnes sont affectées aux activités de R&D, pour proposer au corps médical et aux patients des traitements innovants, efficaces et bien tolérés dans des domaines thérapeutiques encore largement insatisfaits.

La Fondation Ipsen

En 1983, Ipsen a créé une fondation, sous l'égide de la Fondation de France. Sa vocation est de contribuer au développement et à la diffusion des connaissances scientifiques. Son ambition est d'initier une réflexion sur les grands enjeux scientifiques des années à venir. La Fondation Ipsen a constitué un important réseau d'experts scientifiques internationaux qui contribuent depuis de nombreuses années au succès des « Colloques Médecine et Recherche » organisés autour de six grands thèmes : la maladie d'Alzheimer, les neurosciences, la longévité, l'endocrinologie, l'arbre vasculaire et le cancer. Depuis sa création, la Fondation Ipsen a organisé plus de 70 congrès internationaux, publié plus de 65 ouvrages par des éditeurs de renom et 190 numéros d'*Alzheimer Actualités* et décerné des dizaines de prix et de bourses.

Fiche 8

Renseignements pratiques

Musée du Louvre

Palais du Louvre
75001 Paris
Téléphone 01 40 20 50 50 / Télécopie 01 40 20 54 52

Jours et heures d'ouverture

Le musée est ouvert tous les jours de 9h à 18h, sauf le mardi et les jours fériés suivants :
le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai, le 8 mai et le 25 décembre 2007.
Nocturnes jusqu'à 22 heures les mercredi et vendredi
Le musée du Louvre est gratuit le premier dimanche de chaque mois.

Par métro : station Palais-Royal /musée du Louvre

Par bus : bus n° 21, 24, 27, 39, 48, 68, 69, 72, 81, 95

Paris l'Open Tour : arrêt face à la pyramide

En voiture : un parc de stationnement souterrain est accessible par l'avenue du général Lemonnier,
tous les jours de 7h00 à 23h00.

Par Batobus : Escale Louvre, quai François Mitterrand

Contacts presse

Ministère de la Culture et de la Communication

Département de l'Information et de la Communication
Service de presse
01 40 15 80 11
service-de-presse@culture.fr

Direction des musées de France

Mission de la communication
Christine André
Attachée de presse
01 40 15 35 97
christine.andre@culture.gouv.fr

Musée du Louvre

Aggy Lerolle
aggy.lerolle@louvre.fr
Bénédicte Moreau
01 40 20 67 00
benedicte.moreau@louvre.fr

Ipsen

Didier Véron
Directeur des Affaires Publiques et de la Communication
01 44 30 42 38
didier.veron@ipsen.com